

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale

Par délibération en date du 15 février 2024, le Conseil de Communauté a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). La révision vise à adapter les dispositions du SCoT communautaire au nouveau cadre législatif et notamment au regard des SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) des régions Normandie et Pays de la Loire.

Un dossier reflétant l'état d'avancement de la réflexion et un registre pouvant recueillir les avis du public seront à la disposition de la population et des associations locales, en continu et jusqu'à l'arrêt du projet, dans chacune des communes, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine, Service Planification Prospectives, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette délibération sera affichée pendant un mois dans chaque mairie des communes concernées, ainsi qu'à l'Hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine.
